

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 188 (Rect)

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE 14**

I. – À la fin de l’alinéa 8, substituer au montant :

« 1 000 millions d’euros »

le montant :

« un milliard d’euros »

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 10, substituer au montant :

« 1 500 millions d’euros »

le montant :

« 1,5 milliards d’euros ».

III. – En conséquence, à la fin de la même phrase, substituer au montant :

« 2 000 millions d’euros »

le montant :

« deux milliards d’euros ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.